

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Décision du 1^{er} février 2008 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur médical de la direction de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

NOR : SJSX0830181S

Le président de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles L. 161-37, L. 161-43, R. 161-72, R. 161-73, R. 161-74 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale,

Vu le décret du Président de la République en date du 20 décembre 2004 portant nomination du président du collège,

Vu la décision n° 2008.02.015/d/DRI du directeur de la Haute Autorité de santé portant nomination du directeur médical de la direction de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Carlet (Jean), directeur médical de la direction amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, pour signer en mon nom, et dans la limite de ses attributions, tous actes relatifs au fonctionnement et à l'exercice des missions de la direction, jusqu'à concurrence d'un montant de 15 000 euros par engagement.

Article 2

La présente décision prend effet le 1^{er} février 2008 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} février 2008.

Le président,
PR. L. DEGOS

Acceptation de la délégation :

*Le directeur médical de la direction amélioration
de la qualité et de la sécurité des soins,*

J. CARLET